

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.42PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 114'000.--
pour la mise en œuvre du 1^{er} volet (déplacements professionnels)
du plan de mobilité de l'administration communale.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 14 décembre 2010 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mesdames Anna Rita Bartolotta, Carmen Tanner et Magrieta Donker désignée 1er membre et Messieurs Pierre Dessemontet, Didier Forestier, Mathias Humbert, Alfons Reiter et Jérôme Wulliamoz. Monsieur Daniel Hofmann était excusé.

La délégation municipale était composée de Mme Marie Kolb, responsable de l'agenda 21 et de Monsieur le municipal Paul-Arthur Treyvaud. Nous les remercions pour les renseignements donnés. Madame Kolb nous a présenté en détail le plan des déplacements professionnels dans le cadre de la mobilité de l'administration communale. En plus, elle a envoyé par mail au membres de la commission le Rapport Mobility 2009, l'Etude sur la mobilité des employés communaux de la ville (travail de diplôme effectué en 2007 par M. Guillaume Boutiller), ainsi qu'un résumé du coût total de la mobilité de la commune d'Yverdon en 2006. En cette année 2006 les déplacements professionnels en voiture ont coûté fr 82.302 à la commune, réalisant 111.400km, soit environ 3x le tour de la terre!

Le préavis nous donne déjà pas mal de renseignements, que Mme Kolb a complété. La mise en place de ce plan de mobilité se déroulera en 2 temps. Le 1er volet concerne les déplacements professionnels, le deuxième les déplacements du domicile au lieu de travail, ce dernier sera mis en place plus tard. L'enquête qu'un étudiant de l'HEIG-VD a réalisé en 2007 auprès des employés communaux dans le cadre de son Travail de Diplôme a remporté un succès: 90% des personnes consultées ont répondu, dont 80% ont répondu positivement, ce qui démontre l'intérêt que cette question a suscité.

La municipalité, après avoir pris connaissance des résultats de cette enquête, a mis sur place un plan afin de diminuer les déplacements professionnels en voiture par les employés de la ville. Elle entend ainsi diminuer le nombre de voitures en ville, mieux gérer la circulation et réduire les coûts des notes de frais des employés. Il en résultera aussi une réduction de l'impact sur l'environnement. Et elle espère ainsi inciter d'autres entreprises locales à suivre son exemple. Des villes comme Nyon, Vevey, Bulle et Lausanne ont déjà mis en place leur plan de mobilité douce. Plusieurs entreprises comme Nestlé à Orbe, et Jaeger-Le Coultre à la Vallée de Joux ont aussi pris des mesures pour faciliter la mobilité douce de leurs employés.

La municipalité vous propose la mise en place de plusieurs mesures comme mentionnées dans le préavis. La commission les a examinées et est convaincue du bien-fondé de ces mesures.

Concernant l'achat des vélos, un membre de la commission trouvait le prix de ces vélos trop élevé. On nous a répondu que la commune chercherait le meilleur rapport qualité - prix, et que le montant demandé ne serait pas nécessairement dépensé. A la question pourquoi des vélos *électriques* dans une ville plate comme Yverdon? la réponse était que le vélo électrique avait plus de chance de s'imposer pour certaines personnes comme moyen de transport. D'ailleurs des primes de fr 200 à 300 seront proposées aux personnes renonçant à leur voiture pour leur déplacements professionnels. En outre la ville, qui possède 4 sites de stationnement, voudrait rendre ces places de parc pour les employés payantes afin de les inciter à utiliser le vélo ou les transports publics, le montant ainsi récolté - fr 50 par mois soit fr 60.000 par année - pourrait financer une partie de ces mesures.

A remarquer encore que les vélos seront entretenus par Caritas, comme c'est déjà le cas pour les vélos en libre-service ainsi que de la vélostation.

Le logiciel *Gelore* permettra d'optimiser l'utilisation des véhicules et vélos. Les employés pourront le consulter afin de voir sur quel emplacement se trouverait un véhicule ou vélo disponible, et ainsi le réserver. A noter encore que des vêtements de pluie seront mis à disposition des cyclistes!

Conclusion: La commission est convaincue de la nécessité de mettre sur pied un plan de mobilité, afin de diminuer les déplacements en voiture en ville d'Yverdon. Elle émet le vœu que la municipalité s'approche des entreprises locales, ainsi que de l'Hôpital et du Centre Thermal pour les inciter de participer à ce plan de mobilité. La commission formule aussi le vœu que la Ville d'Yverdon-les-Bains prenne des contacts avec des services cantonaux concernés qui s'occupent des enseignants de l'école obligatoire et de la HEIG-VD dans notre ville, afin de favoriser la mise en place de synergies, voire de plans de mobilité professionnelle coordonnés.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande d'accepter les articles 1, 2 et 3 tels que présentés.

Pour la commission: Magrieta Donker